

Le 28 juin 2021 à 10 h 30, les membres du Comité Syndical se sont réunis, sur première convocation, à Bocapôle à Bressuire. 42 délégués étaient présents dans la salle (quorum à atteindre : 28 délégués).

Le secrétaire de séance est M. Nicolas RAGOT, délégué de la commune de Sauzé-Vaussais.

Les consignes sanitaires sont rappelées.

Le Président fait un rappel concernant l'organisation de la journée : Comité Syndical le matin, puis Assemblée Générale à 14h. Il informe le retrait du point 14 : déploiement des infrastructures des réseaux de télécommunication électronique de Deux-Sèvres numérique, ainsi que le rajout d'un point concernant la présentation des travaux 2020 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Tous les débats seront repris dans le procès-verbal de la séance.

Délibérations :

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MAI 2021

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du SIEDS du 17 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

☞ *Délibération n°21-06-28-C-01-188*

2. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le règlement intérieur doit être établi dans les six mois suivant l'installation de l'assemblée délibérante dans les établissements publics de coopération intercommunale comptant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Le SIEDS étant dans cette configuration, le Comité Syndical l'adopte à l'unanimité.

☞ *Délibération n°21-06-28-C-02-189*

3. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE ENEDIS

4. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE GRDF

5. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SEOLIS

6. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE GEREDIS

Chaque année, les délégataires de service public ont l'obligation de produire à l'autorité délégante, en l'occurrence au SIEDS, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Une présentation est exposée pour chaque délégataire. Le Comité Syndical prend acte de ces différents comptes rendus 2020 à savoir pour :

- la gestion du réseau de distribution de gaz : GrDF - SEOLIS
- la fourniture d'électricité : SEOLIS
- la gestion du réseau de distribution d'électricité : GEREDIS – ENEDIS.

☞ *Délibération n°21-06-28-C-03-190*, ☞ *Délibération n°21-06-28-C-04-191*, ☞ *Délibération n°21-06-28-C-05-192*,

☞ *Délibération n°21-06-28-C-06-193*

7. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SAEML 3D ENERGIES

Le rapport d'activités de la SAEM 3D ENERGIES pour l'année 2020 est exposé aux élus qui en prennent acte.

☞ *Délibération n°21-06-28-C-07-194*

8. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA REGIE 3D ENERGIES

Conformément au règlement de service, la Régie 3D ENERGIES doit présenter son rapport d'activités pour l'année 2020. Les élus du Comité Syndical en prennent acte.

☞ *Délibération n°21-06-28-C-08-195*

9. PRESENTATION DU RAPPORT DES REPRESENTANTS DU SIEDS AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE SEOLIS

10. PRESENTATION DU RAPPORT DES REPRESENTANTS DU SIEDS AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SAEM 3D ENERGIES

Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires de Sociétés d'Economie Mixte (SEM) se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis une fois par an par leurs représentants au Conseil de Surveillance. Les élus adoptent à l'unanimité, le rapport des représentants du SIEDS au Conseil de Surveillance de SEOLIS ainsi que celui de la SAEM 3D ENERGIES.

☞ *Délibération n°21-06-28-C-09-196*, ☞ *Délibération n°21-06-28-C-10-197*

11. TAXE SUR L'ELECTRICITE

Par délibération N°15-09-14-C-05-17, le Comité Syndical a fixé les modalités de perception et d'actualisation pour l'année 2016 et suivantes de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE). Cette délibération fixe également la liste des communes concernées.

En raison de la réforme de la taxation de la consommation sur l'électricité prévue par l'article 54 de la loi de finances pour 2021, il convient de mettre à jour la liste des communes annexée à la délibération de 2015. Le Comité Syndical adopte à l'unanimité cette nouvelle délibération.

☞ *Délibération n°21-06-28-C-11-198*

12. DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2021

Cette décision modificative n°2 intervient dans le cadre d'ajustements de crédits en fonctionnement au niveau des prestations de services mais aussi en investissement pour prendre en compte notamment le nouveau programme « sécurisation relance 2021 ».

↳ Délibération n°21-06-28-C-12-199

13. RACHAT DE DESSERTE UNIQUE

La commune de Beaussais Vitré souhaite qu'un pétitionnaire puisse réaliser un raccordement mais ce dernier ne peut se faire qu'après rachat de la desserte unique en cours. La délibération propose la remise en concession au SIEDS du réseau afin de réaliser l'extension nécessaire.

↳ Délibération n°21-06-28-C-13-200

14. DEPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION ELECTRONIQUE DE DEUX-SEVRES NUMERIQUE

Ce point n'est pas finalisé, il est par conséquent retiré de l'ordre du jour.

15. CREATION D'UN PROGRAMME « SECURISATION RELANCE »

Dans le cadre de la crise sanitaire et ses lourdes conséquences économiques, l'Etat a engagé un Plan de Relance en septembre 2020 de 100 milliards d'euros, dont une partie vise à abonder le compte d'affectation spéciale dédié au financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale (CAS FACE) pour le sous-programme sécurisation des fils nus. Aussi, le SIEDS a déposé auprès de la mission du financement à l'électrification rurale une demande d'aide au titre de ce plan de relance et a été retenu. Le FACE a ainsi attribué une subvention complémentaire de 250 000€ HT correspondant à 80% des travaux engagés pour la sécurisation des fils nus. Le Comité Syndical accepte, à l'unanimité, la création de ce nouveau programme « SECURISATION - RELANCE 2021 » d'un montant de 375 000 € TTC.

↳ Délibération n°21-06-28-C-14-201

16. CONVENTION DE PARTENARIAT « CEE » ENTRE SEOLIS ET LE SIEDS

Les certificats d'économies d'énergie ou certificats blancs sont une mesure politique visant à encourager les économies d'énergie. Les fournisseurs d'énergie sont des acteurs obligés soumis à des obligations d'économies d'énergie et, subséquemment, devant mettre en place ou contribuer à la mise en place d'actions favorisant les économies d'énergie. SÉOLIS est directement concernée par le dispositif en tant qu'acteur obligé.

D'autres acteurs non soumis à obligations d'économies d'énergie mais ayant réalisé des opérations d'économies d'énergie sur leur patrimoine sans bénéficier de revenus directs ont été désignés comme éligibles. Le SIEDS est donc éligible au dispositif des CEE.

Dans ce cadre, cette convention de partenariat vise à définir les conditions et les modalités dans lesquelles le SIEDS s'engage à céder à SÉOLIS, qui s'oblige à les acquérir, les CEE dont il est titulaire. Le Comité Syndical approuve, à 35 voix pour et 7 refus de prendre part au vote, la convention de partenariat entre le SIEDS et SEOLIS pour les certificats d'économies d'énergie.

↳ Délibération n°21-06-28-C-15-202

16.1. INFORMATION DEDIEE AU PROGRAMME DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Claire Paulic, Vice-président, en charge de la rénovation énergétique fait un point sur le programme de soutien à l'investissement pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics.

L'objectif de ce programme est de faciliter la réalisation de travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine des collectivités membres du SIEDS.

-> Avant tout projet qui touche à l'efficacité énergétique du bâtiment, la collectivité doit contacter le SIEDS.

17. BORNES ELECTRIQUES : PROGRAMME D'AIDE

Le Comité Syndical du SIEDS a créé un programme « mobilités bornes électriques et GNV 2021 », il convient à ce titre de préciser l'accompagnement financier du SIEDS pour l'installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques. Le Comité Syndical accepte, à l'unanimité, l'ajustement du programme Mobilité Bornes électriques et GNV.

↳ Délibération n°21-06-28-C-16-203

Point rajouté :

18. PRESENTATION DES TRAVAUX 2020 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Le code général des collectivités territoriales nous impose que soit établi pour chaque exercice un état des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) dans tous les domaines. Le Comité Syndical prend acte, à l'unanimité, de la présentation de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics locaux pour l'année 2020.

↳ Délibération n°21-06-28-C-17-204

Informations :

19. COMMISSIONS SIEDS : COMPTE RENDU DES REUNIONS

Commission Relations aux Collectivités

- Parcours d'une demande d'effacement
- Etude des dossiers pour le programme effacement 2022
- Echanges autour des mâts autonomes

Les points d'information :

- Présentation de l'état des fils nus dans le département
- La dématérialisation d'urbanisme en lien avec le SIGil'urba

Commission Concessions et Innovations

- Points d'actualités sur :
 - Le projet de loi dit 4D,
 - Le Médiateur National de l'Energie : Rapport d'activité 2020,

- La CRE: Rapport 2019-2020 sur le respect des codes de bonne conduite et l'indépendance des GRD d'électricité et de gaz
- Marché de l'énergie : ouverture à la concurrence dans les Deux-Sèvres
- Innovation :
 - Projet NRGYBox (éclairage intelligent)
 - Projet VERBIA (photovoltaïque Vertical Biface)
- Les différentes possibilités de montages de sociétés commerciales offertes aux collectivités (suite)

Commission Communication

Pour le SIEDS :

- Test de « l'Espace Collectivité » extranet élus
- Deuxième lettre d'information du SIEDS : spéciale « Espace collectivité »
- Pochette travaux : Fiche demande d'aide en ligne
- Retour sur la commission communication FNCCR (Congrès FNCCR, Concours Écoloustics, Animations scolaires)

Pour SÉOLIS/GÉRÉDIS :

- Partenaires de l'été
- Rapport RSO Groupe SÉOLIS
- Marquage des nacelles GÉRÉDIS
- SÉLIA, entreprise du mois dans Le Petit Économiste

Commission Transition Énergétique

La commission prévue le 9 juin dernier a été annulée. L'ordre du jour envisagé prévoyait un point dédié à la mobilité. Or, entre temps, de nouvelles dispositions réglementaires ont été publiées et ont nécessité pour nos services de réexaminer le dossier. En conséquence, de nouvelles dates seront communiquées aux membres de la commission très prochainement.

Pour rappel : un groupe de travail « Eolien » a été mis en place, principalement composé d'élus du SIEDS et piloté Mme Claire Paulic.

Les élus peuvent s'ils souhaitent donner leurs propositions, suggestions aux élus référents et ainsi ces derniers pourront faire remonter les idées émises.

20. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AU BUREAU SYNDICAL ET AU PRESIDENT

Les élus ont pris connaissance des décisions du Bureau Syndical et du Président en application des délégations autorisés par le Comité Syndical.

21. CALENDRIER DU 2EME SEMESTRE 2021

*Réunions institutionnelles :

- Lundi 20 septembre à 15h00 : Bureau Syndical
- Lundi 22 novembre à 15h00 : Bureau Syndical
- Lundi 6 décembre à 14h30 : Comité Syndical

*Réunions des commissions :

- 7 septembre 2021 à 10 h 00 : Relations aux Collectivités
- 14 septembre 2021 à 10 h 30 : Concessions & Innovations
- 16 septembre 2021 à 10 h 00 : Communication
- 2 novembre 2021 à 10 h 00 : Relations aux Collectivités
- 14 décembre 2021 à 10 h 00 : Relations aux Collectivités

22. QUESTIONS DIVERSES.

Néant

Fin de séance : 11h40